

## **SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX DÉBATS ET ACCORDS (SoA) 52<sup>ème</sup> RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'EUROSAI 12 novembre 2020 (e-meeting)**

---

La 52<sup>ème</sup> réunion du Comité Directeur de l'EUROSAI (CD) s'est tenue par visioconférence le 12 novembre 2020. La réunion était présidée par M. Seyit Ahmet Baş, Président de la Cour des comptes turque (TCA) et Président de l'EUROSAI, en présence des observateurs et des invités<sup>1</sup>.

La réunion a été précédée des réflexions autour de la commémoration du 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'EUROSAI, dont la création remonte précisément à ce même jour de l'année 1990, à Madrid. Le Président de l'EUROSAI a présenté une vidéo du « Memorial Plantation Area » créé à Ankara, une initiative de l'ISC de Turquie pour commémorer cet anniversaire. Mme María José de la Fuente, en tant que Présidente de l'ISC d'Espagne et Secrétaire Générale de l'EUROSAI, a réfléchi à la manière dont 30 ISC enthousiastes s'étaient réunies en 1990 à Madrid dans le cadre de la convention de l'EUROSAI et de son premier congrès, à un moment particulier de la transformation européenne, et a illustré ses propos avec des photos de l'époque. D'autres participants se sont joints aux félicitations pour l'anniversaire de l'EUROSAI. Par la suite, le Président de l'ISC du Portugal, M. José Tavares, et l'Auditeur Général de l'ISC de Lituanie, M. Mindaugas Macijauskas, ont été félicités pour leur nomination et chaleureusement accueillis en leur qualités respectives d'observateur et d'invité du CD.

Dans la mesure où la 51<sup>ème</sup> réunion du CD était uniquement consacrée aux décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'EUROSAI et que, par conséquent, aucun reporting concernant la mise en œuvre du PSE 2017-2023 n'avait été soumis, la période de référence sur laquelle porte cette 52<sup>ème</sup> réunion du CD, couvre la période de juin 2019 à novembre 2020.

### **Points 1 et 2. Ordre du jour de la 52<sup>ème</sup> réunion du CD et procès-verbal de la 51<sup>ème</sup> réunion du CD**

*L'ordre du jour de la 52<sup>ème</sup> réunion du CD ainsi que le procès-verbal de la 51<sup>ème</sup> réunion du CD ont été approuvés.*

Le Président de l'EUROSAI a rappelé que le format général de cette réunion se ferait sous sa forme écrite, et que les rapports et exposés habituellement présentés oralement avaient été remplacés par des rapports écrits, à l'exception des points exigeant un processus décisionnel de la part du CD pour lesquels un bref exposé oral portant sur les points concernés était prévu.

### **Point 3. Rapport d'activité 2019-2020 de l'EUROSAI**

La Secrétaire Générale a brièvement présenté le rapport d'activité 2019-2020 de l'EUROSAI et soumis à approbation une proposition, jointe en annexe au rapport, concernant la mise à jour du site Internet de l'EUROSAI, un projet actuellement à l'arrêt auquel l'EUROSAI devra s'attaquer en tenant compte des motifs et des recommandations exposées dans le rapport.

*Le CD a pris acte du rapport d'activité 2019- 2020 de l'EUROSAI et confié au Secrétariat la tâche de diriger les travaux entrepris pour la mise à jour du site Internet de l'EUROSAI en étroite collaboration avec les principaux acteurs et le nouveau titulaire du portefeuille sur la communication.*

---

<sup>1</sup> Observateurs et invités étaient conviés à la séance publique du CD (points 1-11) ; seuls les membres du CD ont pris part aux débats portant sur les points 12-14.

#### **Point 4. Mise en œuvre globale des objectifs stratégiques et mise à jour du PO**

Le Président a fait savoir que, tel que cela avait été convenu lors de la 51<sup>ème</sup> réunion du CD, la présentation du rapport d'examen à mi-parcours (qui portait sur période de 4 ans) avait été reportée au XI<sup>ème</sup> Congrès à venir et que seuls les rapports d'étape avaient été remis. Il a expliqué que l'Équipe de coordination (EC) avait préparé le rapport d'étape annuel consolidé concernant les objectifs stratégiques (OS) et a soumis pour approbation la mise à jour du Plan Opérationnel dans son ensemble.

*Le CD a pris acte du rapport d'étape annuel consolidé des objectifs stratégiques de l'EUROSAI et a approuvé la mise à jour du Plan Opérationnel dans son ensemble.*

##### **4.1. Mise en œuvre de l'OS n°1 (Coopération professionnelle)**

*Le CD a pris acte du rapport d'étape relatif à la mise en œuvre de l'OS n°1 rédigé par les ISC de la République Tchèque et d'Allemagne, en qualité de coresponsables de l'OS n°1.*

##### **4.2. Mise en œuvre de l'OS n°2 (Renforcement des capacités institutionnelles)**

Au om de l'OS n°2, le représentant de l'ISC de Pologne, a présenté le rapport sur la mise en œuvre de l'OS n°2 et a soumis une proposition en lien avec l'élection d'un représentant officiel de l'EUROSAI pour la Task force de l'INTOSAI sur la professionnalisation des auditeurs (TFIAP). La Secrétaire Générale a suggéré de fournir des directives claires au candidat retenu afin de s'assurer de la parfaite compréhension de son rôle de liaison.

*Le CD a pris acte du rapport d'étape relatif à la mise en œuvre de l'OS n°2 rédigé par les ISC de Pologne et de Suède, en qualité de coresponsables de l'OS n°2.*

*Le CD a appuyé la proposition de l'OS n°2 concernant l'invitation de la TFIAP de nommer un représentant régional et, par conséquent, un représentant de l'ISC de Roumanie a été désigné pour rejoindre la Task force de l'INTOSAI sur la professionnalisation des auditeurs (TFIAP) pour la période 2020 à 2022.*

#### **Point 5. Mise en œuvre globale des portefeuilles sur la gouvernance**

L'ISC de Finlande, titulaire du portefeuille sur les questions émergentes et la réflexion prospective (EI&FT), a soulevé la question de la continuité des portefeuilles inachevés des titulaires. S'en est suivie une discussion entre les membres du CD sur la possibilité de compter sur des coresponsables des portefeuilles sur la gouvernance et il a été accordé de modifier dans ce sens le Plan Stratégique de l'EUROSAI par le Congrès.

En ce qui concerne le nouveau cadre de communication, le Président a brièvement expliqué qu'à la suite de la décision du CD lors de sa 51<sup>ème</sup> réunion, le document avait été rédigé par le Secrétariat de l'EUROSAI, avec l'apport d'autres membres du CD, en se fondant sur l'excellent document de base élaboré par l'ISC de Lettonie. Le document avait été distribué aux membres du CD avant la tenue de la réunion et aucun commentaire n'avait été fait (valant approbation au projet), à l'exception de l'ISC de Lettonie qui avait indiqué qu'elle n'était pas en mesure d'appuyer le projet d'un point de vue conceptuel. La Secrétaire Générale a remercié les ISC qui avaient participé à sa préparation, et notamment, l'ISC de Lettonie, pour son excellent avant-projet du document.

La Secrétaire Générale a également fait savoir au CD que le livre de marque de l'EUROSAI était désormais achevé dans sa version espagnole, et que sa version anglaise serait prochainement distribuée dès qu'elle serait disponible.

La Secrétaire Générale, en tant que titulaire du portefeuille sur les relations avec les autres organisations régionales de l'INTOSAI, a présenté les termes de l'offre de l'ISC d'Ukraine se proposant d'accueillir la 6<sup>ème</sup> conférence conjointe entre EUROSAI-ARABOSAI, sur le thème « Le rôle des ISC dans la lutte contre le changement climatique ». La proposition portait sur l'organisation d'une rencontre soit en septembre 2021 à Kiev, soit en 2022 en raison de la situation liée à la COVID-19.

La question a été débattue par les membres du CD, qui ont suggéré son report et ont appuyé le nouveau libellé du thème de la conférence « L’audit des ISC sur l’efficacité des politiques en matière de changement climatique », qui a été accepté par l’ISC d’Ukraine.

*Le CD a pris acte du rapport d’étape consolidé sur les portefeuilles de gouvernance de l’EUROSAI et des rapports d’étape individuels remis par les membres du CD en lien avec leurs portefeuilles respectifs.*

*Le CD a pris acte des débats sur la continuité des portefeuilles dépourvus de titulaires (actuellement ou à la date de fin de mandat de leurs titulaires actuels), et a fait remarquer que toute proposition concernant une éventuelle codirection des portefeuilles de gouvernance impliquerait la modification par le Congrès du Plan Stratégique de l’EUROSAI et devrait par conséquent être soumise lors du XI<sup>ème</sup> Congrès prochain.*

*Le CD a validé le projet de cadre de communication de l’EUROSAI, qui devra être soumis pour approbation lors du XI<sup>ème</sup> Congrès, et a pris note du livre de marque de l’EUROSAI.*

*Le CD a convenu que l’ISC d’Ukraine accueillerait la 6<sup>ème</sup> conférence conjointe de l’EUROSAI -ARABOSAI en 2022, sous le thème de « L’audit des ISC sur l’efficacité des politiques en matière de changement climatique » comme sujet central de la conférence.*

#### **Point 6. Mise à jour concernant l’Équipe de coordination**

*Le CD a pris acte du rapport de l’Équipe de coordination portant sur la demande de financement approuvée par l’Équipe de coordination lors de l’exercice 2020 (l’ISC d’Estonie était la bénéficiaire de cette subvention, qui s’élevait à 9 636 euros) et du statut des deux documents intitulés « Protocole de qualité et transparence des produits et des documents de l’EUROSAI » et « Procédure de clôture des groupes de projet de l’EUROSAI ».*

#### **Point 7. Activité des Groupes de travail et des Task forces de l’EUROSAI : ITWG, WGEA, Groupe de travail sur le contrôle des fonds alloués aux désastres et aux catastrophes, TFAE et TFMA.**

*Le CD a pris acte des rapports d’activité 2019-2020 des GT et des TF.*

*Le CD a provisoirement approuvé le plan de travail 2021-2024 de l’ITWG, qui sera soumis pour validation lors du XI<sup>ème</sup> Congrès, afin que le CD ne prenne aucune décision qui s’étendrait au-delà du XI<sup>ème</sup> Congrès.*

#### **Point 8. Information financière 2019 de l’EUROSAI**

La Secrétaire Générale a brièvement fait référence au rapport financier, au rapport des auditeurs (sur lequel est émise une opinion sans réserve concernant les états financiers de l’exercice 2019) et à la lettre de recommandations des auditeurs, en attirant l’attention sur la recommandation des auditeurs relative à l’excédent cumulé à la fin de l’exercice 2019. Une discussion parmi les membres du CD sur les manières d’encourager les ISC à poursuivre leurs travaux en ces moments difficiles, en raison de la COVID-19, s’en est suivie.

*Le CD a pris note du rapport financier 2019 de l’EUROSAI, du rapport des auditeurs et de leur lettre de recommandations.*

*Le CD a soutenu la recommandation des auditeurs visant à affecter l’excédent cumulé au soutien des membres confrontés à de nouveaux défis liés aux TI et dus à la pandémie de la COVID-19 et a convenu que cela devra être étudié ultérieurement puis abordé depuis une approche méthodologique, du renforcement des capacités et de partage du savoir.*

#### **Point 9. Information sur l’INTOSAI**

*Le CD a pris acte du rapport sur l’INTOSAI présenté par le Secrétariat de l’INTOSAI.*

#### **Point 10. Information sur la coopération avec l’IDI**

*Le CD a pris acte du rapport sur la coopération avec l'IDI présenté par l'IDI.*

### **Point 11. Information sur les sujets clés liés au Comité Directeur de l'INTOSAI**

*Le CD a pris acte du rapport sur les sujets clés débattus par le CD de l'INTOSAI lors de sa 74<sup>ème</sup> réunion, et présenté par les représentants de l'EUROSAI au sein du CD de l'INTOSAI.*

### **Point 12. Prochaine réunion du CD du XI<sup>ème</sup> Congrès de l'EUROSAI (2021)**

Lors de la séance à huis clos de la réunion virtuelle, l'ISC de la République Tchèque a présenté un bref exposé pour faire le point sur l'organisation du XI<sup>ème</sup> Congrès de l'EUROSAI, à Prague et a soumis une proposition sur le format d'organisation du congrès en tenant compte des précédents débats qui se sont déroulés parmi les membres du CD mais aussi des nouvelles données dues à la COVID-19, qui étaient préoccupantes en l'état, non seulement en République Tchèque mais également dans le reste de l'Europe.

*Le CD a approuvé la proposition de la future présidence de l'EUROSAI (ISC de la République Tchèque) de tenir un XI<sup>ème</sup> Congrès virtuel administratif les 14-15 avril 2021 et une conférence de suivi en présentiel - pour les séances techniques plénières, les ateliers, le marketplace et le programme social, à Prague dès que cela sera possible.*

### **Point 13. Demande d'adhésion à l'EUROSAI**

Le Président de l'EUROSAI a fait le point sur la demande d'adhésion à l'EUROSAI soumise par le Bureau national d'audit du Kosovo\*<sup>2</sup> (KNAO) en date du 24 février 2020, à la suite de son admission à l'INTOSAI qui prenait effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La Secrétaire Générale a expliqué que l'admission de nouveaux membres du CD était soumise à l'approbation du CD, à la majorité des voix, et que le CD était chargé de vérifier l'application des statuts (article 11 des statuts de l'EUROSAI). Afin d'aider le CD dans l'exercice de ces responsabilités, les demandes d'adhésion sont analysées par le Secrétariat et le résultat de l'analyse est portée sur un rapport, qui n'est en aucun cas de nature contraignante.

La Secrétaire Générale a souligné, en vertu de l'article 3 des statuts de l'EUROSAI, que les conditions d'admission d'un membre au sein de l'EUROSAI peuvent être décomposées comme suit : 1) le postulant doit être une ISC ; 2) il doit s'agir d'une ISC d'un État européen ou d'une ISC d'une communauté européenne ; 3) il doit s'agir d'un membre de l'INTOSAI ; 4) il doit accepter les statuts de l'EUROSAI ; et 5) l'admission doit être approuvée par le CD de l'EUROSAI. Le rapport du Secrétariat a indiqué qu'il n'y avait aucun consensus concernant les exigences 1 et 2 (le concept même de l'ISC est intrinsèquement lié à celui de l'État), ce après quoi la Secrétaire Générale a invité le CD à débattre de et à analyser cette question, afin d'identifier la marche à suivre. Elle était d'avis qu'il existait 3 voies possibles pour son traitement par le CD :

- A. Reporter la décision concernant l'admission du KNAO jusqu'à ce que Belgrade et Pristina aboutissent à un accord sur le statut du Kosovo\*.
- B. Reporter la décision concernant l'admission du KNAO jusqu'à ce que la question sur le différend relatif au statut du KNAO au sein de l'INTOSAI soulevé par l'ISC de Serbie, soit définitivement résolu.
- C. Débattre et proposer au vote la décision sur l'admission du KNAO.

Une discussion s'en est suivie, au cours de laquelle l'ensemble des membres du CD ont exprimé leur souhait d'aller de l'avant et leurs différents points de vue sur la demande d'adhésion. Six membres du CD ont soutenu l'option C (vote concernant la demande d'admission) et deux membres appuyaient l'option

<sup>2</sup> \* Cette désignation est faite sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies 1244/1999 et à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

A. Un vote sur l'admission a eu lieu, à la suite duquel la demande a été approuvée à la majorité des membres (6 membres appuyaient l'admission du KNAO comme membre à part entière de l'EUROSAI, tandis que deux membres ont voté contre).

La Secrétaire Générale a rappelé que certaines modifications devaient être apportées au règlement de l'EUROSAI concernant l'admission du KNAO en tant que membre de l'EUROSAI et que la prise d'effet de l'admission du KNAO en tant que membre de l'EUROSAI dépendait de ces modifications (étant donné que le Kosovo\* ne bénéficiait d'aucun référencement au sein des Nations unies (ONU) permettant de fixer la contribution à régler en tant que membre, en vertu de l'article 16 des statuts, *dans la mesure où le Kosovo\* n'est pas membre de l'ONU*).

L'ISC de la République Tchèque a demandé à présidence d'informer les membres de l'EUROSAI de la décision prise par le CD et du fait que l'adhésion à l'EUROSAI ne donnera pas au Kosovo\* la même légitimité que les membres des Nations unies, et qu'elle n'équivalait pas non plus à la reconnaissance du Kosovo\* comme État, de sorte qu'il a pleinement soutenu l'utilisation de l'astérisque dès lors qu'il s'agit de mentionner le Kosovo\* dans les documents officiels de l'EUROSAI, afin d'être conforme à la politique de l'Union européenne.

*Le CD a approuvé l'admission du Bureau national d'audit du Kosovo\* (KNAO) en tant que membre de l'EUROSAI, à la majorité des voix. Cette admission du KNAO était assujettie à la modification préalable des statuts lors du XI<sup>ème</sup> Congrès prochain, étant donné que ces modifications étaient nécessaires depuis la perspective du règlement de l'EUROSAI (principalement les statuts et les règles financières) afin d'inclure les critères d'assignation du groupe de contribution au KNAO et de calculer sa contribution annuelle au budget de l'EUROSAI (l'article 16 des statuts établit que les contributions des membres sont calculées sur la base de la classification suivie par l'ONU mais que cette référence de l'ONU n'est pas actuellement disponible en l'espèce étant donné que le Kosovo\* n'est pas membre de l'ONU).*

*De plus, afin de respecter le principe de neutralité en ce qui concerne le statut du territoire du Kosovo\*, il a été décidé que les documents de l'EUROSAI, les papiers et produits également, devraient inclure une note en bas de page chaque fois que le terme Kosovo\* est employé : « Cette désignation est faite sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies 1244/1999 et à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo ».*

#### **Point 14. Divers et clôture de la réunion**

Le Président a présenté les condoléances de l'EUROSAI suite au décès de l'Auditeur Général d'Afrique du Sud, M. Kimi Makwetu, et a informé que, à la suite de la suggestion faite par la Secrétaire Générale de l'EUROSAI, il adresserait une lettre de condoléance à sa famille ainsi qu'à l'ISC d'Afrique du Sud au nom de l'ensemble de la communauté de l'EUROSAI.

Aucune autre question ou remarque n'ayant été soulevée, le Président a clos la 52<sup>ème</sup> réunion du CD.